

VOIR DIRE

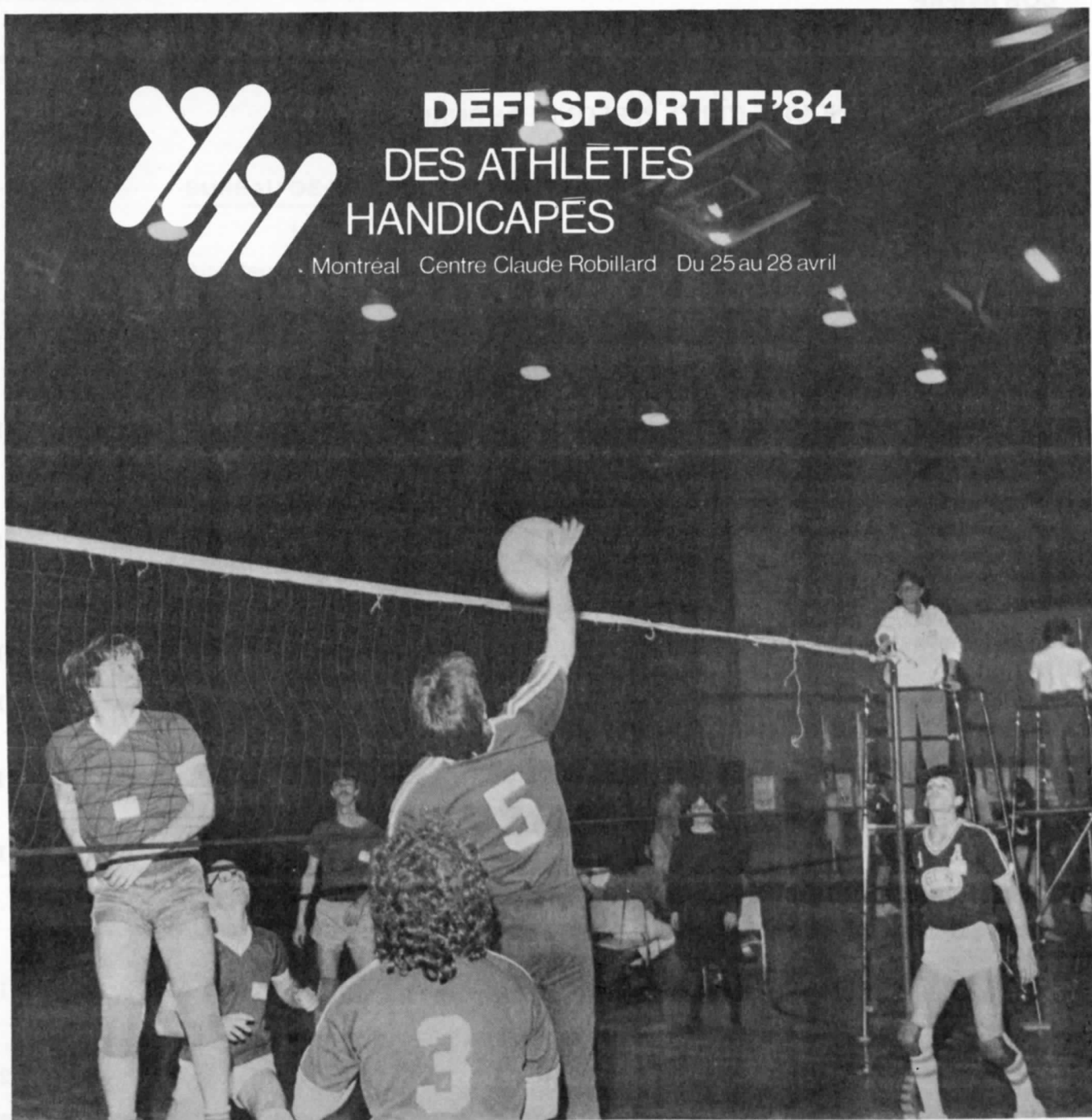
NUMÉRO 5
MAI-JUIN 1984
L'EXEMPLAIRE: 3.00\$

Un service de l'Association
des Sourds du Montréal
Métropolitain Inc.



DEFI SPORTIF '84 DES ATHLÈTES HANDICAPÉS

Montréal Centre Claude Robillard Du 25 au 28 avril



SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Par Arthur LeBlanc 4

LE MOT DU RÉDACTEUR

Par Robert Forgues 5

FESTIVAL CULTUREL DES SOURDS DU QUÉBEC

Par Guy Leboeuf, directeur provincial 6

BOB BRIÈRE:

UN CHEF DE FILE EN TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LES SOURDS

Par Robert Forgues 7

LE PERMIS DE CONDUIRE ET LES PERSONNES SOURDES: QUELQUES INFORMATIONS À SAVOIR

Par Gilles Desjardins 9

MESSAGE DU PRÉSIDENT

DU CENTRE DES LOISIRS DES SOURDS DE MONTRÉAL

Par Luc Michaud, président 10

COMMUNIQUÉS DES ASSOCIATIONS 11

2e ANNIVERSAIRE DE VIDEO-SOURDS Inc.

Par Yvon Moreau 12

RAPPORT DU QUÉBEC PRÉSENTÉ AU

CONSEIL CANADIEN DE COORDINATION DE LA DÉFICIENCE AUDITIVE

Par Arthur LeBlanc 14

AVRIL ET MAI:

MOIS DES CONGRÈS ET DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

Par Robert Forgues 15

HORAIRE DE L'ÉMISSION "VIVRE SA SURDITÉ" 16

UN SOURD PARVIENT À ÉCOUTER DE LA MUSIQUE

APRÈS DOUZE ANS DE SILENCE 17

ACCUEIL D'ADULTES ATTEINTS DE SURDITÉ:

POURQUOI PAS CHEZ VOUS? 17

LE DÉFI SPORTIF '84 DES ATHLÈTES HANDICAPÉS:

UNE COMPÉTITION SPORTIVE ANNUELLE POUR LES ATHLÈTES HANDICAPÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Par Pierre Bérubé 18

LE BALLON SUR GLACE SE PORTE BIEN, MERCI!

Par Gilles Boucher 20

NOUVELLES DU TENNIS SUR TABLE CHEZ LES SOURDS DU QUÉBEC

Par André Guillemette 23

VOIR DIRE



Revue publiée par
l'Association des Sourds
du Montréal métropolitain Inc.

BUREAU DE DIRECTION

Directeur: Yvon **MANTHA**
Secrétaire: Robert **FORGUES**
Trésorier: Jacques **GARIEPY**

★

ÉQUIPE DE RÉDACTION

Directeur: Yvon **MANTHA**
Éditorialiste: Arthur **LEBLANC**
Rédacteur: Robert **FORGUES**

Concepteurs graphiques
Yvon **MANTHA**

Photographes:
André **GUILLEMETTE**
Christian **JODOIN**

Abonnements:
Jacques **GARIEPY**
Johanne **MARTIN**

✱

VOIR DIRE

Association des sourds du
Montréal métropolitain
Inc.

3600, rue Berri, suite 409-A,
Montréal, Qué. H2L 4G9

Revue bimestrielle publiée avec
la collaboration des associations de sourds
de la province de Québec.

COMPOSITION ET IMPRESSION
Atelier A.W.
3375 est, rue Prieur
Montréal-Nord H1H 2K8 - 323-5410

On peut s'abonner à la revue VOIR DIRE en
s'adressant à l'adresse ci-haut mentionnée.

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque nationale du
Québec.

Bibliothèque nationale du Canada

No d'enregistrement: 002565
ISSN 0826-4503



Par Arthur LeBlanc

La fondation de la **Fondation des Sourds du Québec** a eu lieu le 28 mars dernier, au prestigieux Château Frontenac, à Québec. Pour un lancement, c'en fut tout un! Tout le cérémonial y était, et la majorité des gens d'affaires de la région de Québec étaient présents, invités par le fondateur, Monsieur Gaston Forgues, dont le fils Daniel est un jeune adulte sourd.

Parmi l'assistance, estimée à près de huit cents personnes, à peine une centaine de personnes étaient des sourds, mais cela peut s'expliquer par le fait que très peu nombreux sont les sourds faisant carrière dans les affaires. Mais qu'importe! La Fondation des Sourds du Québec, c'est pour eux!

Monsieur Forgues a également profité de l'occasion pour procéder au lancement de son livre "**Daniel... sourd... être humain**". Le produit de la vente de ce livre a été versé à la Fondation.

Mais avant d'aller plus loin, il faut bien se garder de confondre une Fondation avec une Association, une Fédération, un club social, un centre de loisirs ou tout autre organisme du même genre, car une Fondation, c'est très différent. Une Fondation, c'est un groupe (ici, un groupe d'hommes d'affaires) qui sollicite et collecte des fonds privés ou publics dans le but de les distribuer ensuite à des groupes particuliers (associations, fédérations, clubs sociaux, centres de loisirs, etc.), pour leur venir en aide et favoriser la poursuite et le développement de leurs services et activités. En ce qui concerne la Fondation des Sourds du Québec, ces groupes particuliers appelés à bénéficier des dons de la Fondation seront tout probablement (du moins, nous l'espérons) les diverses associations, fédérations, clubs sociaux et centres de loisirs des sourds disséminés à travers la province, afin de favoriser la défense des droits des personnes sourdes, la promotion de leurs intérêts et l'avancement de leur communauté socio-culturelle. C'est un dossier à suivre!

La Fondation des Sourds du Québec sera-t-elle une bonne chose pour les sourds? Seul l'avenir nous le dira. Mais les personnes sourdes qui ont été sollicitées pour faire partie du Conseil d'administration de la Fondation ont été réticentes à embarquer, et cela pour deux raisons: d'abord, elles n'ont pas été consultées au préalable, mais ont plutôt été placées devant le fait accompli. Ensuite, la majorité des membres du Conseil d'administration sont des entendants, dans une proportion de 3 entendants pour 1 sourd, ce qui est peu démocratique. Mais nous retenons favorablement la promesse qui nous a été faite, à savoir que toute décision concernant la distribution des fonds appartiendra aux membres sourds du Conseil. Cela reste à voir. Quant aux sourds qui ont accepté de faire partie du Conseil de la Fondation, y compris votre humble (!) serviteur, ils se sont dit qu'ils n'avaient pas le choix, sous peine de ne pouvoir exercer aucun contrôle sur la Fondation.

À ce sujet il sera intéressant de savoir qu'à Montréal, le Conseil d'administration de l'organisme "Le Mouvement pour la création de ressources pour personnes sourdes **LA BOURGADE, Inc.**", qui est responsable d'un Service d'extension de la main d'oeuvre pour personnes handicapées, compte treize membres, dont sept doivent être des personnes

sourdes. Ce serait là un excellent exemple à imiter. Le Centre québécois de la déficience auditive, ainsi que le Conseil canadien de coordination de la déficience auditive, ont d'ailleurs des structures administratives similaires.

D'autre part, nous savons qu'il existe au Québec beaucoup d'associations, d'instituts et de centres d'accueil, etc., au service d'une clientèle sourde, qui sont dirigés par des entendants et financés en totalité par des fonds publics ou privés. Cependant, quand il s'agit, pour les personnes sourdes, de recueillir elles-mêmes de tels fonds pour financer leurs propres organismes, ils ont toutes les misères du monde à en obtenir, et ils en sont réduits, le plus souvent au bénévolat. Pour ironiser, certains disent même que les sourds sont une industrie profitable pour les entendants. Bien que cette situation semble discriminatoire, voire même de l'exploitation flagrante des handicapés auditifs, nous n'avons pas l'intention de lancer des accusations, ni de partir en guerre, mais de sensibiliser l'opinion publique au fait que beaucoup d'entendants ne se gênent pas pour gagner allègrement leur vie sur le dos des personnes sourdes. Bien sûr, il est difficile de demander à ces entendants qui travaillent pour et autour des personnes sourdes d'être des modèles de désintéressement. Ils sont sans doute bien intentionnés, mais ils succombent peut-être trop facilement à la tentation du pouvoir que leur assure leur audition, vis-à-vis des sourds.

Et il faut aussi tenir compte du fait que, dans bien des cas, les sourds sont incapables de prendre eux-mêmes l'entière responsabilité d'organismes tels que la Fondation des Sourds du Québec, par manque d'expérience du monde des affaires. Comme les autres handicapés, les sourds ont donc besoin, jusqu'à un certain point, de l'aide des personnes non-handicapées pour leur avancement, leur intégration au marché du travail et leur bien-être en général. Cela, les sourds le comprennent et l'acceptent, mais ils ne veulent en aucun cas être à la remorque ou trop dépendants de qui que ce soit. Et ils exigent, par respect pour leur dignité humaine, car ils ne sont pas des imbéciles, que cette aide soit la plus désintéressée possible. Maudite piastre! Pourquoi faut-il que le bénévolat soit aux sourds et l'argent à ceux qui ne le sont pas?!

À cet égard, il est permis d'espérer que la Fondation des Sourds du Québec parvienne à corriger la situation. Il faudrait que les organismes voués à la défense des droits des sourds voient à ce qu'autant que possible aucun sou de la Fondation des Sourds du Québec ne soit versé aux groupes autres que ceux des sourds eux-mêmes, puisqu'il s'agit de la Fondation **des Sourds**, et non pas d'une "Société de l'Ouïe" ou d'une quelconque "Société pour la recherche en déficience auditive". C'est plus précisément aux associations et autres organismes de personnes sourdes que revient le droit de bénéficier des sommes recueillies par la dite Fondation des Sourds du Québec et ce serait, en quelque sorte, remettre la monnaie de leur pièce à ceux qui ont trop longtemps grassement vécu aux dépens des sourds!

Si vraiment ce tour de force s'accomplit, il nous faudra alors lever notre chapeau et décerner à Monsieur Gaston Forgues une "statue de la liberté" des sourds. Qui vivra, verra!

LE MOT DU

RÉDACTEUR

Par Robert **FORGUES**



Bonjour!

Comme vous avez pu le constater, nous avons réussi un exploit en publiant le numéro 4 de **VOIR DIRE** avec 28 pages au lieu de 24. Comme nous ne publions que bimestriellement, nous n'avons pas voulu reporter des articles au prochain numéro, d'autant plus que nous étions trop en retard pour refaire la disposition graphique des pages. J'espère donc que cet accroissement de nouvelles vous aura plu.

Cette fois-ci, il n'y a pas beaucoup de changements dans l'ensemble de la revue. Cependant, notre directeur, M. Yvon **MANTHA**, qui est graphiste de son métier, a apporté quelques nouvelles modifications à la présentation graphique de certaines pages. Et Arthur LeBlanc a décidé qu'il n'y aurait plus de rédacteur-en-chef, seulement un éditorialiste et un rédacteur, le partage des tâches au sein de notre équipe étant très souple!

D'autre part, nous recevons parfois des commentaires de nos lecteurs, commentaires bien légitimes et que nous essayons de satisfaire dans la mesure du possible.

Un de ces commentaires est le manque de photos. En réalité, nos photographes, André Guillemette et Christian Jodoin, ont pris plusieurs photos, mais elles ont été malheureusement laissées de côté, car nous n'avions pas d'article pour les accompagner. Mais je vous promets qu'il y en aura davantage dans le prochain numéro (le numéro 6). Ne vous inquiétez pas, car j'en veux moi aussi, des photos dans la revue!

Quant au niveau de langage de nos articles, que d'aucuns jugent trop élevé pour la capacité de compréhension de plusieurs personnes sourdes, je pense que vous avez raison, même si nous trouvons difficile,

pour Arthur et moi surtout, et aussi pour nos collaborateurs occasionnels, de baisser la qualité de notre manière d'écrire. Et il ne faut pas oublier que notre revue est rédigée en français, pas en L.S.Q. Peut-être faudrait-il fonder une nouvelle revue et inventer une nouvelle langue, les "signes écrits" pour la rédiger?

Mais c'est vrai que nous aurions peut-être plus d'abonnements avec un langage plus simple et plus de photos des fêtes des sourds dans les centres de loisirs. Ce sont certainement là des points à améliorer, et un effort devra être fait à ce sujet à l'avenir.

Enfin, veuillez noter qu'à partir de septembre prochain, nous ne prendrons plus d'abonnements pour trois ou neuf numéros. Nous allons garder tous les abonnements actuels mais, à partir de septembre, nous n'offrirons aux nouveaux abonnés que des abonnements annuels, pour six numéros. Ceci rendra plus facile la gestion de notre fichier d'abonnements.

Bon. J'espère que vous serez satisfaits de ces quelques nouvelles. Je compte sur votre compréhension et sur votre patience et, de notre côté, nous ferons notre gros possible pour vous donner satisfaction, tout en essayant de conserver la haute qualité de la revue.

Mais vous nous aideriez beaucoup si vous nous envoyiez vos propres articles et vos propres photos. Ça serait à vous, avec votre niveau de langage et avec vos propres idées et vos propres nouvelles. C'est facile de se plaindre du travail des autres, mais on est toujours content et fier de voir **NOTRE** travail et **NOS** nouvelles répandu(e)s dans tout le Québec. Alors, bienvenue et, d'ici là, bonne lecture!

ERRATUM

Une erreur involontaire et hors de notre contrôle s'est glissée dans le numéro 4 de **VOIR DIRE**, à la page 25: les légendes des deux photos sur le **Défi sportif '84 des athlètes handicapés** ont été malencontreusement inversées. Il fallait lire, sous la photo du bas de la page, à gauche, la légende imprimée sous la photo du haut de la page, à droite; et pour cette photo du haut de la page, lire la légende imprimée sous la photo du bas de la page.

Nous adressons toutes nos excuses à l'Association régionale pour le loisir des personnes handicapées de l'île de Montréal, ainsi qu'à toutes les personnes concernées, et nous espérons que cela ne se reproduira plus!

— La direction.

FESTIVAL CULTUREL DES SOURDS DU QUÉBEC

Par Guy LEBOEUF

Directeur provincial
S.C.Q.S.



**26 novembre
1983**



Le 26 novembre 1983, la Société culturelle provinciale des sourds organisait à Charlesbourg, près de Québec, son Festival culturel provincial bisannuel, avec une exposition d'oeuvres artistiques et d'artisanat des sourds, ainsi que le Concours Mademoiselle Sourde du Québec.

191 oeuvres furent exposées: peintures, photos, dessins, sculptures, pièces d'artisanat, tricots, pièces crochetées, piquées, cousues, brodées, tissées, ainsi que des tapis noués. Deux sourds ont participé au concours de chansons en langage gestuel, et trois demoiselles ont participé au Concours Mademoiselle Sourde du Québec.

Mademoiselle Franca Iervolino fut couronnée Mademoiselle Sourde du Québec 1983-1984, après avoir brillamment remporté les diverses épreuves artistiques, intellectuelles et humanistes du concours.

Ce Festival culturel fut un succès formidable. Plus de 400 personnes sourdes sont venues assister au Concours Mlle Sourde du Québec. Le clou de la soirée fut un très bon spectacle, intitulé: "La paysanne et les canards".

Si ce Festival culturel des sourds fut un succès, nous le devons à Mme Monique Boudreault et à son équipe de bénévoles. À tous et toutes, nous disons un gros merci.

Le prochain Festival culturel provincial de la S.C.Q.S. aura lieu à Victoriaville, en 1985. Préparez-vous dès maintenant pour son concours culturel et artistique, ainsi que pour le Concours Mlle Sourde du Québec 1985-1986!

Pour vous renseigner sur les concours, dans la région de Québec, communiquez avec Mme Monique Boudreault ou, dans la région de Montréal, avec Mlle Suzanne Dubreuil ou M. Guy Leboeuf.

Bienvenue à tous!

BOB BRIÈRE:

Un chef de file en télécommunication pour les sourds

Par Robert FORGUES

Introduction

Depuis le début de l'élaboration de plans de services pour les personnes sourdes, par l'Office des personnes handicapées du Québec, en 1982, la situation des sourds québécois s'est beaucoup améliorée en ce qui concerne leurs facilités de communication et de perception visuelle des sons de leur environnement. Avant cette date, les personnes sourdes québécoises désireuses de se procurer un télécriteur et/ou un système de contrôle et de signalisation lumineuse des sonneries domestiques devaient en payer le plein prix et commander ou faire commander ces articles en Ontario, en Colombie-Britannique ou aux États-Unis, puisqu'il n'existait alors au Québec aucun programme gouvernemental d'aide matérielle aux handicapés conçu spécifiquement pour répondre aux besoins des handicapés auditifs, et qu'aucun point de vente et de service n'existait alors au Québec pour ces appareils.

C'était la belle époque du bénévolat, inaugurée en 1972 lorsque la Société Bell Canada, les Télécommunications CN-CP et l'Armée canadienne firent don de leurs télécriteurs usagés (surtout des modèles 15 et 28 de Teletype Corporation) à l'Association des Télécommunications des Sourds de Montréal. Cette association obtint ensuite l'aide de Monsieur Yves Rainville et des Pionniers du Téléphone (District Ville-Marie), qui remirent ces télécriteurs usagés en état de fonctionner et les distribuèrent gratuitement aux personnes sourdes qui en firent la demande. Mais ces personnes sourdes devaient se procurer aux États-Unis ou en Ontario un coupleur acoustique ou "modem" permettant de rac-

corder le télécriteur au réseau téléphonique.

Monsieur Rainville enseigna à une personne sourde, Monsieur James Shand, qui venait de prendre sa retraite comme employé d'entretien mécanique chez Air Canada, comment reconstruire et réparer les télécriteurs. En 1981, alors que de nouveaux modèles d'appareils de télécommunication pour les sourds (ATS, ou télécriteurs électroniques et portatifs) étaient devenus de plus en plus populaires, et que les réserves de télécriteurs mécaniques diminuaient rapidement, James Shand commença à prendre des



commandes aux États-Unis pour les personnes sourdes qui désiraient se procurer ces nouveaux appareils, ainsi que les systèmes de signalisation lumineuse des sonneries de porte, du téléphone, du réveil-matin, etc., qui étaient apparus sur le marché américain en 1979. M. Shand a d'abord travaillé seul, puis MM. Yves Jacques, André Lauzon et moi-même lui avons prêté main forte jusqu'à sa démission pour raisons de santé, en mai 1982.

BO-BE Productions

Pendant ce temps, en 1977, la Société de l'Ouïe du Canada publiait son premier annuaire canadien de numéros de téléphone des sourds usagers du télécriteur, et la Western Institute for the Deaf (L'Institut des sourds de l'Ouest), de Vancouver, demanda

à un résident demi-sourd de Vancouver et ex-Québécois, Robert "Bob" Brière, de lui fournir une liste d'usagers sourds du télécriteur en Colombie-Britannique, en vue de constituer un annuaire provincial. Ces événements inspirèrent à Bob Brière de se lancer en affaires et de publier son propre annuaire canadien des télécriteurs, prenant ainsi la relève de la Société de l'Ouïe du Canada. Avec une associée, Beverley Loree, il fonda donc la compagnie **BO-BE Productions Inc.**, qui lança son premier annuaire canadien du TTY en 1979-1980. Il sera suivi de trois autres: 1981-1982, 1982-1983 et 1984. Ces annuaires, très bien faits, n'ont rien à envier à ceux des entendants, si ce n'est au chapitre des dimensions, ce qui est bien compréhensible.

ATS-SOURD

En octobre 1982, l'Office des personnes handicapées du Québec mit sur pied un comité chargé d'examiner les caractéristiques des appareils de télécommunication pour les sourds (ATS) et des systèmes de contrôle de l'environnement sonore par signalisation lumineuse, afin de constituer une base de données qui permettra d'offrir des "plans de services" aux personnes sourdes, afin de combler leurs besoins et de favoriser leur intégration sociale. Quelques personnes sourdes faisaient partie de ce comité ou ont assisté à ses délibérations, dont moi-même, Jacques Boudreault, Luc Giroux, Peter Lechensky, Mario Tremblay et Ronald Théoret.

À la suite des travaux de ce comité, L'O.P.H.Q. a décidé de recommander aux personnes sourdes bénéficiaires d'un plan de services un modèle en particulier de télécriteur électronique portatif et un système de contrôle de l'environnement sonore, ainsi que

d'établir sa politique d'octroi d'aide matérielle en fonction des coûts des modèles retenus.

En décembre 1982, alors que les travaux du Comité des télécriteurs de l'O.P.H.Q. étaient en cours, Bob Brière revint s'installer temporairement au Québec, afin de promouvoir son annuaire et d'augmenter ses listes d'utilisateurs des télécriteurs, car les inscriptions des pages consacrées au Québec et aux provinces maritimes étaient trop peu nombreuses.

Un de ses amis québécois, M. Arthur LeBlanc, que nos lecteurs connaissent bien, l'invita alors à participer à diverses réunions pour y défendre les droits des sourds et y prendre conscience des problèmes de la communauté socioculturelle des sourds du Québec. C'est ainsi que Bob constata l'absence de point de vente de télécriteurs et de systèmes de contrôle de l'environnement sonore au Québec.

Cette constatation a alors fortement incité Bob Brière à fonder une nouvelle compagnie afin de protéger les personnes sourdes, trop facilement exploitées par le monde des affaires, et de leur offrir exactement ce que le Comité de l'O.P.H.Q. considérait comme répondant le mieux à leurs besoins. De plus, il était temps de

donner une structure commerciale au service bénévole de prise des commandes qu'avaient jusqu'alors opéré Messieurs Shand, Lauzon et moi-même.

Avec deux partenaires-vendeurs sourds, Messieurs André Lauzon pour la région de Montréal et Jacques Boudreault pour la région de Québec, Bob Brière fonda donc **Les services ATS-Sourds**, le 23 septembre 1983. Selon les dires de Bob Brière, il s'agit d'un commerce "où les sourds peuvent venir en toute confiance, assurés que nous saurons communiquer avec eux dans leur propre langue". La devise de **ATS Sourd**, est d'ailleurs éloquent: "Un service par les handicapés auditifs, pour les handicapés auditifs."

Quant au sigle ATS, il signifie "Appareil de Télécommunication pour les Sourds", Bob rejetant les termes TTY (Teletypewriter, une marque de commerce américaine de télécriteurs) et ATME (Appareil de Télécommunication pour MalEntendants, terme retenu par l'Office de la Langue française mais qui ne correspond pas à la réalité vécue par les sourds, le terme "malentendant" ne convenant vraiment qu'aux personnes atteintes de surdité légère ou moyenne, alors que les personnes atteintes d'une surdité sévère ou

profonde sont plutôt des sourds que des malentendants). De plus, le terme ATS est la traduction française exacte du terme "TDD" (Télécommunication Device for the Deaf), le seul terme utilisé par les sourds anglophones du Canada et des États-Unis pour décrire le télécriteur.

Voilà donc où nous en sommes maintenant, au Québec dans le domaine des télécommunications pour les sourds. En plus des deux commerces de Bob Brière (BOBE Productions et Les services ATS-Sourd), il existe également un service de relais téléphonique, que les sourds utilisent pour communiquer avec les entendants ne possédant pas de télécriteur. De plus, on trouve maintenant sur le marché deux fabricants de décodeurs de sous-titres. L'un n'est disponible qu'aux centres de vente par catalogue des magasins Sears, et l'autre, le nouveau modèle, qui est un convertisseur de canaux pour les abonnés de la télévision par Câble auquel on a ajouté un décodeur de sous-titres, est disponible chez ATS-Sourd. Et l'avenir nous réserve sans doute de nouveaux et intéressants développements, dont un nouveau télécriteur. Nous vous en tiendrons au courant!

VOUS AIMEZ VOIR DIRE? ALORS ABONNEZ-VOUS!

ABONNEMENT ☐ RÉABONNEMENT ☐
CHANGEMENT D'ADRESSE ☐

Prix de l'abonnement bimestriel
(à tous les deux mois):

- 9 \$ par année et *trois* numéros successifs ☐
- 15 \$ par année et *six* numéros successifs ☐
- 21 \$ par année et *neuf* numéros successifs ☐

Carte de membre de l'A.S.M.M.:
2 \$ par année ☐

Ci-inclus mon chèque ☐ mandat postal ☐
Faites votre paiement à l'ordre de: Revue VOIR DIRE.

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

Envoyez votre paiement à l'adresse suivante:
Revue VOIR DIRE
3600, rue Berri, bur. 409-A
Montréal, QC
H2L 4G9

 : 284-2581, poste 166 (TTY) ou poste 167 (voix).

LE PERMIS DE CONDUIRE ET LES PERSONNES SOURDES: QUELQUES INFORMATIONS À SAVOIR

Par Gilles DESJARDINS

Une exposition sur la sécurité routière a récemment eu lieu, du 10 au 13 avril dernier, au Complexe Desjardins, à Montréal. À cette occasion, plusieurs kiosques étaient ouverts au public, dont celui du Bureau des véhicules automobiles du Québec (B.V.A.).

Plusieurs personnes sourdes qui ont visité cette exposition ont profité de l'occasion pour obtenir des informations concernant les changements faits à leur permis de conduire.

Auparavant, à la case "Restrictions" (numéro 103) des permis de conducteur, on retrouvait, pour les sourds, les lettres "C" et "H", qui signifiaient:

("C") "Doit utiliser un appareil auditif pour conduire, ou doit conduire un véhicule muni d'un rétroviseur extérieur."

et

("H") Doit conduire un véhicule dont la masse totale en charge est égale ou inférieure à 5,500 Kg."

Maintenant, cette case s'appelle "Conditions", et on y retrouve pour les sourds les lettres "C", "H" et "M". Il n'y a aucune modification pour la lettre "H", mais pour les lettres "C" et "M", on lit:

("C") Doit utiliser un appareil auditif pour conduire."

et

("M") "Ne peut conduire un véhicule de commerce public, un autobus, un minibus et un taxi."

Au sujet de la condition "C", on comprend tout de suite qu'il est ridicule d'exiger de plusieurs personnes profondément sourdes qu'elles portent un appareil auditif pour conduire, car il n'y aurait aucun changement pour elles d'en porter un, elles n'entendraient pas plus qu'avant.

C'est pourquoi des sourds travaillant au Complexe Desjardins ou dans les environs sont allés



rencontrer Mlle Louise Dorazio au kiosque du B.V.A., pour lui expliquer l'absurdité de cette situation. J'ai alors agi comme interprète lors de cette rencontre.

Après quelques explications de notre part, Mlle Dorazio constata elle aussi le ridicule de cette condition ("C"), et décida de me rappeler dans quelques jours, après avoir obtenu les informations nécessaires.

Malheureusement, lorsqu'elle me rappela, elle ne put rien me dire avec certitude. Toutefois, elle croit qu'il est possible, pour les personnes sourdes pour lesquelles un appareil auditif est inutile, de se présenter au Bureau des véhicules automobiles le plus près de chez elles et de faire enlever de leur permis de conduire cette condition "C". IL se peut alors, selon Mlle Dorazio, que l'on demande une attestation médicale à ces personnes, mais ce n'est pas sûr.

Les sourds dont la date de renouvellement de leur permis de conduire approche auraient avantage à faire cette démarche dès maintenant en personne, au lieu d'envoyer leur demande de changement par la poste au bureau central à Québec, car le délai nécessaire pour effectuer la correction risque d'être trop long, et ils recevraient leur permis trop tard.

Mais attention! Les sourds sont quand même obligés de conduire un véhicule muni de rétroviseurs extérieurs de chaque côté.

Pour sa part, l'ancien président de l'Association des sourds du Montréal métropolitain Inc., M. Jacques Gariépy, m'a assuré qu'il fera des recherches pour obtenir le plus d'informations possibles à vous communiquer lors de la parution du prochain numéro de la revue **VOIR DIRE**. C'est un dossier à suivre!

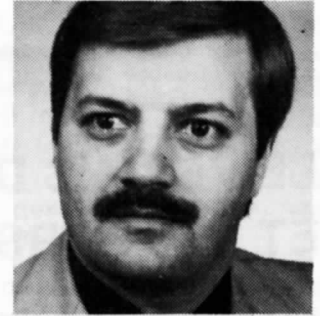
D'ici là, faites bien attention pour respecter toutes les autres exigences de votre permis de conduire, et soyez prudents sur la route. Bonne route!

P.S. On peut rejoindre Mlle Louise Dorazio au Bureau des véhicules automobiles sis sur le Boul. St-Laurent, entre Jean-Talon et de Castelnau, ainsi qu'au numéro de téléphone suivant: 873-8526. (Voix seulement).



MESSAGE DU PRÉSIDENT

du Centre des Loisirs des Sourds de Montréal Inc.



AVIS AUX PARENTS DES JEUNES SOURDS

Par Luc MICHAUD
président

Chers parents,

Cette année, le Centre des loisirs des sourds de Montréal a reçu une subvention du gouvernement fédéral dans le cadre des projets ÉTÉ CANADA '84. Notre projet est d'aider les jeunes sourds à avoir des activités pour se distraire durant l'été. Les activités se dérouleront au Centre des loisirs des sourds de Montréal. Les animateurs et/ou les animatrices seront des étudiants sourds qui vont s'occuper de vos jeunes durant l'été. Les activités se feront à l'intérieur et à l'extérieur du Centre des loisirs des sourds de Montréal.

En voici des exemples: les animateurs et/ou animatrices organiseront des visites: au jardin botanique, au parc Lafontaine, au zoo de Granby, des pique-niques, une excursion d'une fin de semaine, etc. À l'intérieur du Centre des loisirs des sourds de Montréal, il y aura des activités comme les arts plastiques, le dessin, le jeu d'échecs et les jeux de dards, de poches, de tennis sur table, de billard, de volley-ball, etc. Il y aura aussi de la natation.

Notre projet, que le gouvernement fédéral a accepté cette année, durera de 10 à 13 semaines. C'est pour occuper les jeunes sourds et, en même temps, donner des emplois d'été aux étudiants. Les animateurs et animatrices du projet pourraient devenir un jour des techniciens et techniciennes en loisirs. Le titre de notre projet est "BON-JOUR SOLEIL".

Si vous désirez obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec moi au Centre, au numéro 271-4317, ou chez moi, au numéro 524-6191, et ça me fera plaisir de répondre à vos questions.

Veuillez accepter, chers parents, l'expression de nos bons sentiments, les meilleurs.

BON ÉTÉ!

AVIS AUX MEMBRES DU C.L.S.M.

Par Luc MICHAUD
président

Cette année, le Centre des loisirs des sourds de Montréal a reçu une subvention du gouvernement fédéral, dans le cadre des projets "Canada au travail". Notre projet a pour but d'organiser des activités de jour pour les membres du Centre des loisirs des sourds de Montréal qui ne travaillent pas. D'autres membres du Centre, qui sont à leur retraite ou encore sur l'aide sociale pourront aussi bénéficier de notre projet et avoir des loisirs, faire du sport et peut-être faire du plein air une fin de semaine, en groupe.

Il y a des membres qui restent à la maison et qui se tourment les pouces: venez au Centre des loisirs pour vous distraire. Le Centre des loisirs ouvre ses portes à 10 heures le matin, jusqu'à 17 heures (5 h 00 pm). Vous aurez toutes les activités que vous désirez, car vous avez besoin de vous distraire au lieu de rester à la maison. À votre arrivée au Centre des loisirs, deux animateurs vous donneront les horaires des activités. Si vous avez des suggestions à nous faire, il nous fera plaisir de vous accueillir pour connaître vos idées.

Ce projet a débuté le 12 avril 1984, et il durera six (6) mois, jusqu'au 21 septembre 1984.

Profitez-en pour vous distraire et passer un excellent printemps et un été heureux au centre des loisirs des sourds de Montréal. Vos animateurs sont: MM. André Guillemette et Mario Gravelle.



Canadian Co-ordinating Council on Deafness

Conseil canadien de coordination de la déficience auditive

294 Albert St., Ste. 201
Ottawa, Canada
K1P 6E6

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil canadien de coordination de la déficience auditive est à la recherche d'un cadre novateur expérimenté qui prendra la responsabilité du travail du Conseil.

La personne choisie rendra compte au Bureau de direction pour l'ensemble de la planification et de la mise en oeuvre des politiques du Conseil dans le domaine de la déficience auditive. Outre ses tâches administratives générales, elle sera le représentant attitré du CCCDA auprès des organismes gouvernementaux et communautaires et des associations qui travaillent dans le domaine de la déficience auditive.

EXIGENCES DU POSTE: Diplôme universitaire dans une discipline appropriée ou expérience équivalente en administration, ou expérience directe dans le domaine de la déficience auditive. On

accordera la préférence aux candidats qui communiquent couramment dans les deux langues officielles du pays et qui connaissent la langue gestuelle.

ÉCHELLE SALARIALE: 27 000 \$ à 30 000 \$, selon l'expérience.

ENDROIT: Ottawa

Prière d'expédier son curriculum vitae avant le **10 juillet 1984** au:

Président, Comité de sélection
Conseil canadien de coordination de la déficience auditive
a/s 394 B av. Arnold
Winnipeg, Manitoba
R3L 0W9

AVIS

S.E.M.O. LETAPE - LA BOURGADE INC.

Suite à une interruption temporaire de nos activités, nous désirons vous aviser que nos services seront de nouveau en fonction.

Cependant, veuillez noter que nos bureaux sont maintenant situés au 510 Sherbrooke est, près du métro Sherbrooke.

Il nous fera plaisir de vous accueillir et de vous fournir les services appropriés en vue d'une éventuelle intégration au marché du travail.

Si vous désirez obtenir de plus amples informations, ou bénéficier de nos services, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Maurice Dubeau, coordonnateur
Diane Néron, conseillère en main-d'oeuvre
Gérald Brûlé, conseiller en main-d'oeuvre
Carole Desrochers, conseillère en main-d'oeuvre
Marcelle Cogan, conseillère en main-d'oeuvre
Danielle Goulet, secrétaire-comptable

S.E.M.O. LETAPE — LA BOURGADE INC.
510 SHERBROOKE EST
MONTREAL (QUÉBEC)
H2L 1K1
TÉLÉPHONE: (514) 285-8841 TTY/VOIX

RECHERCHE... RECHERCHE... RECHERCHE...

MAIS OUI! NOUS RECHERCHONS DES PARTICIPANTS POUR NOTRE CONCOURS EXCEPTIONNEL!

Si vous avez de l'imagination...
Si vous aimez dessiner...
Si vous avez du talent...
Et du temps...

PARTICIPEZ à notre concours!

L'A.Q.I.F.L.V. (L'Association Québécoise des Interprètes Francophones en langage visuel) est à la recherche d'un sigle qui pourrait la représenter soit sur des lettres, enveloppes, sceaux, macarons, etc...

PRIX: \$100.00

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DU DESSIN:
24 août 1984

DESSIN: format 8½ x 11 en noir et blanc.

JURY: les membres du conseil d'administration de l'A.Q.I.F.L.V.

NOM DU GAGNANT: dévoilé lors de l'assemblée générale à l'automne.

Faire parvenir vos envois à: A.Q.I.F.L.V.

3 600 rue Berri
Montréal, Québec
H2L 4G9

C'est le 21 avril dernier que l'équipe **Vidéo-Sourds Inc.** célébrait avec faste son deuxième anniversaire de fondation, ainsi que sa centième émission de **Vivre sa surdité**.

Cet événement fut beaucoup plus qu'un simple succès: il avait l'ampleur d'une soirée de gala. Plus de 350 personnes sourdes répondirent à notre invitation de participer avec nous à la fête. De plus, presque tous les présidents d'associations de sourds étaient présents pour encourager le fondateur de Vidéo-Sourd, et ils eurent beaucoup de joie et de plaisir à cette fête.

Le souper fut servi à 18 heures (6 h 00 pm), à une assistance de 210 convives qui ont tour à tour savouré une succulente cuisse de poulet, une poitrine, le tout couronné d'un superbe gâteau géant amoureusement préparé par le "Chef cuisinier", Monsieur Louis Filteau, et offert pour l'occasion par l'équipe de Vidéo-Sourds à son président, Monsieur Serge Martel.

Ensuite, c'est vers les 20 heures (8 h 00 pm) que la soirée débuta en beauté. Un magnétoscope (enregistreur de cassettes vidéo) de marque RCA, offert par la maison J.M. Saucier Ltée, était l'enjeu de la soirée, pour les personnes ayant acheté leurs billets avant le 31 mars 1984. Ce magnifique prix fut finalement gagné par Monsieur et Madame Jean-Claude Simoneau, d'Asbestos.

Un spectacle de ballet-jazz exécuté avec beaucoup de grâce et de brio par Mademoiselle Francine Michaud suivit celui non moins agréable du grand chanteur sourd du Québec, Monsieur Daniel Chase. De plus, la troupe



du Théâtre visuel des sourds de Montréal présenta une parodie géniale et inédite de l'équipe de Vidéo-Sourds Inc., qui fut grandement appréciée de tous. Ensuite, Monsieur Francis Lambert et sa troupe nous présentèrent un récit mimé très amusant.

Vint alors l'élément-surprise de la soirée, préparé par l'équipe à l'intention de leur président: une plaque en forme du Québec, pour commémorer la centième émission de **Vivre sa surdité** diffusée à l'échelle du Québec. Pour offrir cette magnifique plaque, l'équipe avait pensé à présenter à l'assistance les vedettes de notre toute première émission, la famille de Monsieur et Madame Benoît Ouellette, de Mascouche. Des fleurs, gracieusement offertes par le fleuriste sourd Raymond Richer, leur furent remises. Monsieur et Madame Roland Auclair, vedettes de notre deuxième émission, ainsi que Monsieur et Madame Peter et Lysette Lamontagne, avec qui l'équipe réalisa sa centième émission, étaient également à l'honneur aux côtés de Serge Martel.

Serge Martel lève sa plaque-souvenir, sous les applaudissements nourris des présidents invités.

Il fallait voir la réaction d'intense surprise de Serge Martel. Cela s'explique par le fait que l'équipe avait parfaitement réussi à faire un secret de Polichinelle de cette partie de la soirée. Serge ne s'est pas douté un seul instant de l'attention et des hommages de reconnaissance que nous lui réservions et, lorsque la plaque lui fut présentée, son intense émotion ne pouvait passer inaperçue.

Ensuite, Yvon Mantha prononça un discours profondément humain à l'égard de Serge Martel, puis il invita les autres membres de l'équipe, Mlle Thérèse Paré et Monsieur Yvon Moreau, à en faire autant. Celui-ci, à la surprise générale, s'empressa de prendre la parole pour s'adresser chaleureusement à tous, à leur plus grande surprise, en langage gestuel. Il termina en demandant aux nombreuses personnes présentes d'applaudir à tout rompre en l'honneur de celui qui rendit cet événement possible: Monsieur Serge Martel.

VIDEO-SOURDS INC.

Par Yvon MOREAU

Photographe: Christian JODOIN



Vue de l'ensemble des 210 convives présents au souper.



Le gâteau du 2^e anniversaire de fondation de Vidéo-Sourds Inc.

La soirée se poursuit ensuite en danses et musique, et les gens se sont follement amusés.

En guise de conclusion, je puis affirmer que cette soirée du deuxième anniversaire de Vidéo-Sourds Inc. fut fort bien réussie et que son souvenir restera longtemps gravé dans nos coeurs. Et je ne puis que souhaiter longue vie et plein succès à toute l'équipe de Vidéo-Sourds Inc. Merci, et à la prochaine.



Spectacle de ballet-jazz, par Francine Michaud.



L'équipe de Vidéo-Sourds, entourée de M. Michel Métivier, représentant de la brasserie Molson, à droite, et de M. et Mme Denis Martel, parents de Serge Martel, à gauche.



M. et Mme Benoît Ouellette remettent une plaque-souvenir à Serge Martel, président-fondateur de Vidéo-Sourds Inc.



Une scène du spectacle présenté par le Théâtre Visuel des sourds, Inc.



140 personnes sont venues s'ajouter aux convives pour partager le reste de la soirée.



Daniel Chase chante "Ça va mieux".



Spectacle de Francis Lambert et sa troupe.



Jeu de sketch: 3 personnes devaient se déguiser avec des costumes trouvés dans une boîte. Mme Bertha Leary, M. Jean-Guy Brien et Mme Monique Rocheleau-Chalifoux.



M. et Mme Jean-Claude Simoneau, d'Asbestos, heureux gagnants d'un vidéoscope de marque RCA, gracieuseté de J.M. Saucier Ltée.

RAPPORT DU QUÉBEC PRÉSENTÉ AU CONSEIL CANADIEN DE LA COORDINATION DE LA DÉFICIENCE AUDITIVE - MARS 1984

Par Arthur LeBlanc

L'année 1983 a été particulièrement marquante pour les sourds et les malentendants du Québec. D'abord, la communauté des sourds a été attristée par la perte de l'un de ses meilleurs défenseurs, Monsieur Raymond Dewar. Un article à ce sujet a d'ailleurs paru dans le numéro de décembre 1983 de la revue COMMUNICATION. Même si personne n'est irremplaçable, le décès de M. Dewar demeure une perte énorme, vu l'énorme travail qu'il avait déjà accompli pour la cause des sourds malgré son jeune âge. Deuxièmement, et malgré cela, les sourds ne se sont pas découragés pour autant. Au contraire, ils se sont retroussés les manches, et les compte-rendus suivants en font foi:

LE CENTRE QUÉBÉCOIS DE LA DÉFICIENCE AUDITIVE (CQDA) a repris de la vigueur après avoir traversé un moment d'incertitude sur son avenir. Le travail de sensibilisation et de promotion entrepris n'est pas encore terminé, mais déjà les fruits commencent à germer. Présentement, nous travaillons sur un projet de permanence au CQDA, qui en a un pressant besoin. Il en va de la survie même du CQDA. Travaillant de concert avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), nous avons bon espoir d'obtenir de sa part les fonds nécessaires à la réalisation de notre oeuvre de réorganisation du CQDA au niveau provincial, lequel demeure malheureusement encore concentré au niveau de la région métropolitaine de Montréal. Grâce à l'aide financière de l'OPHQ, nous prévoyons nous doter d'un secrétariat permanent à Montréal, avec des constituantes dans les principales villes ou régions de la province.

L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC - Le Québec est la seule province canadienne à posséder un tel organisme gouvernemental d'aide aux personnes handicapées, y compris aux handicapés auditifs. C'est, en ce domaine, la mesure sociale la plus avancée à ce jour au Canada. Qu'on en juge: les sourds et les malentendants peuvent obtenir gratuitement de l'OPHQ un téléscripateur et des appareils de contrôle de l'environnement sonore (sonneries lumineuses, dont réveil-matin, détecteur de fumée, etc., bref, presque tout ce qui, à part les prothèses, peut pallier à la déficience auditive). De plus tout récemment, un jugement favorable de la Commission des Affaires sociales nous permet d'obtenir de l'OPHQ un montant supplémentaire, pour l'achat d'un décodeur de sous-titres.

SERVICE D'INTERPRÉTATION EN LANGAGE GESTUEL POUR ÉTUDIANTS SOURDS AUX NIVEAUX POST-SECONDAIRES - Pour la deuxième année consécutive, le Ministère québécois de l'Éducation fournit un tel service pour répondre aux besoins des étudiants sourds ou malentendants qui poursuivent leurs études post-secondaires dans des collèges publics. Pour la présente année scolaire, un nombre accru de personnes sourdes ont bénéficié de ce service, fourni simultanément à Montréal et à Québec. Éventuellement, ce service pourra s'étendre à d'autres villes de la province.

REVUE FRANCOPHONE POUR LES SOURDS - Grâce à un projet "Relais" du gouvernement fédéral, le dynamisme de l'Association des Sourds du Montréal métropolitain a permis la création d'une revue bimestrielle à l'intention des sourds et des malentendants

francophones, intitulée *VOIR DIRE*. Cette appellation a, pour les personnes sourdes, la signification contraire de "entendre dire". La réponse des sourds francophones à cette nouvelle revue a été enthousiaste, car la revue répond à un immense besoin d'information de leur part. Malgré sa fragilité, comme c'est le cas pour toute nouvelle revue, nous espérons et souhaitons néanmoins longue vie à *VOIR DIRE*!

PRÉSENTATION D'UN MÉMOIRE - De concert avec le CQDA, l'Association des Sourds du Montréal métropolitain a présenté un mémoire à l'Office des personnes handicapées du Québec, dans le but d'obtenir la nomination d'un représentant direct (une personne sourde ou malentendante) au Conseil d'administration de l'OPHQ, pour que les intérêts, les droits et les opinions des personnes sourdes ou malentendantes y soient mieux présentées et mieux défendues.

DICTIONNAIRE EN LANGAGE GESTUEL — Depuis deux ans déjà, le projet de dictionnaire en langage des signes québécois (LSQ) intitulé "*VIRGINIE ET SON PREMIER DICTIONNAIRE VISUEL*" est en marche, et subventionné par le Ministère de l'Éducation du Québec. Les sourds du Québec désirent, par ce dictionnaire, protéger leur culture signée proprement québécoise contre l'invasion des signes américains et anglophones des autres provinces. De plus, les sourds québécois luttent actuellement pour conserver la LSQ, menacée par une nouvelle méthode présentement en usage dans certaines écoles. Cette méthode, appelée "*français signé*", utilise de nouveaux signes, différents de ceux de la LSQ, pour calquer la communication gestuelle des enfants sourds sur la structure grammaticale de la langue française.

AVRIL ET MAI, MOIS DES CONGRÈS ET DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Par Robert FORGUES

Pour au moins huit associations québécoises ou canadiennes de personnes ou d'organismes oeuvrant dans le domaine de la déficience auditive, les mois d'avril et mai sont, chaque année, les mois de leur congrès annuel et/ou de leur assemblée générale annuelle et de l'élection de leurs administrateurs.

Ces congrès et assemblées, comme les associations et organismes qui les convoquent, sont importants pour les personnes sourdes, car ils témoignent de la vitalité du milieu socio-culturel des sourds, et de l'importance qu'attachent les associations de personnes sourdes et les organismes regroupant les professionnels de la déficience auditive à assurer une meilleure qualité de vie aux personnes sourdes, par l'offre de services individuels ou collectifs à leurs membres, la promotion de leurs intérêts et la défense de leurs droits.

Voici quelques informations sur ces associations ou organismes, ainsi qu'un bref aperçu des congrès et des assemblées générales auxquels j'ai assisté dernièrement.

LE 15 AVRIL 1984 — A.A.P.A.

Dimanche le 15 avril dernier, en après-midi, avait lieu, dans une salle gracieusement mise à notre disposition par l'Institution des sourds de Montréal, l'assemblée générale annuelle de l'ASSOCIATION DES ADULTES AVEC PROBLÈMES AUDITIFS (A.A.P.A.), Inc.

Cette association d'adultes sourds offre des services d'éducation et d'information socio-culturelle à ses membres et à la population sourde en général.

Financée en majeure partie par Centraide Montréal et, occasionnellement, par une subvention du gouvernement fédéral dans le cadre de projets spécifiques, elle emploie une coordonnatrice à plein temps, Madame

Joan Westland, et une secrétaire à temps partiel, Madame Denise Joubert, en plus de quelques autres employées engagées pour la durée des projets fédéraux.

Ses principaux services à la population sourde sont: le support pédagogique et l'interprétation orale ou gestuelle pour les étudiants sourds anglophones fréquentant le Collège Dawson, l'établissement d'un groupe d'Alcooliques Anonymes sourds, l'organisation de cours du soir d'anglais, de français, de mathématiques, de lecture labiale, de langage gestuel anglophone, de photographie, de ballet-jazz, d'artisanat, etc., pour les adultes sourds francophones et anglophones, puis d'ateliers d'information sur les lois, les micro-ordinateurs, etc. Elle offre aussi un service d'information sur la déficience auditive à l'intention du grand public, et elle participe régulièrement à des expositions, des congrès et à des journées de sensibilisation à la déficience auditive.

Lors de son assemblée générale annuelle du 15 avril, ses membres ont suggéré plusieurs nouveaux ateliers et ont procédé à l'élection de ses administrateurs pour l'année 1984-1985. Ceux-ci sont: Lysette Lamontagne, présidente; Lucette Desrosiers, vice-présidente; Robert Forgues, secrétaire; Christian Charron, trésorier; Martine Boissé, directrice; Mario Garand, directeur; et Warren Miller, directeur.

LE 28 AVRIL 1984 - C.Q.D.A.

Le CENTRE QUÉBÉCOIS DE LA DÉFICIENCE AUDITIVE (C.Q.D.A.), Inc., tenait son assemblée générale annuelle dès dix heures de l'avant-midi, samedi le 28 avril 1984, toujours à l'Institution des sourds de Montréal, sise au 3600, rue Berri.

Cet organisme est le point de regroupement au niveau provincial de toutes

les associations et organismes oeuvrant dans le domaine de la déficience auditive, que ce soient des associations de personnes sourdes, des corporations professionnelles, des Instituts gouvernementaux de services de réadaptation, des maisons d'enseignement ou des corporations publiques ou privées offrant des services divers aux personnes sourdes ou malentendantes.

De plus, le C.Q.D.A. est le porte-parole officiel de ses organismes membres auprès du Conseil canadien de coordination de la déficience auditive, un organisme national regroupant des organismes provinciaux similaires au C.Q.D.A. existant dans toutes les provinces canadiennes, sauf l'Alberta. Réciproquement, il est, au niveau provincial, le porte-parole du C.C.C.D.A. auprès de ses organismes membres.

Le C.Q.D.A. n'offre pas de services directs à la population sourde ou malentendante, mais il représente ses organismes affiliés à tous les paliers de gouvernement, afin de promouvoir leurs intérêts et de défendre les droits des personnes sourdes et malentendantes.

Lors de son assemblée générale du 28 avril, les porte-parole de ses organismes membres ont entériné une résolution visant à demander la modification des Constitutions et du Manuel des Règlements du Conseil canadien de coordination de la déficience auditive, afin que les francophones canadiens soient mieux représentés au sein du C.C.C.D.A. Un nouveau projet, subventionné par l'Office des personnes handicapées du Québec et destiné à étendre la représentativité du C.Q.D.A. à l'ensemble du Québec, fut également dévoilé aux organismes membres lors de cette assemblée générale annuelle.

(À suivre - Suite au prochain numéro.)



présente

VIVRE SA SURDITÉ

- Durée: 60 minutes -

UNE ÉMISSION QUI NOUS FAIT VISITER TOUT CE
QUI ENTOURE LE MONDE DES SOURDS.

CABLEVISION NATIONALE - Montréal
et ses environs

cable 9

Horaire; Du 9 JUILLET au 7 OCTOBRE 84

MARDI ; 13 h 00

VENDREDI ; 5 h 00

JEUDI ; 21 h 00

DIMANCHE ; 18 h 00

CABLE T.V. - Montréal -

cable 9

Horaire illimité

LUNDI ; 16 h 00

SAMEDI ; 19 h 30

MERCREDI ; 9 h 00

CABLEVISION NAT. - Québec -

cable 9

Horaire illimité

DIMANCHE ; 13 h 30

LUNDI ; 1 h 00

SAMEDI ; 20 h 30

MARDI ; 19 h 00

MERCREDI ; 12 h 00

JEUDI ; 8 h 00

VENDREDI ; 15 h 30

TELE-CABLE VIDEOTRON - Sherbrooke -

cable 20

Horaire illimité JEUDI ; 19 h 30

CABLEVISION NAT. - Victoriaville -

cable 9

Horaire illimité

MERCREDI ; 18 h 30

VENDREDI ; 18 h 00

C.E.M. TV. MAGOG

cable 11

Horaire illimité

MARDI ; 19 h 00

MERCREDI ; 13 h 00

TELE-CABLE VIDEOTRON - Cap de la Madeleine

cable 11

Horaire illimité LUNDI ; 19 h 30

Un sourd parvient à écouter de la musique après 12 ans de silence

QUÉBEC (PC) — Après 12 ans de silence, Réal Sasseville entend. Une délicate intervention chirurgicale réalisée le 17 mai dernier par le Dr Pierre Ferron a opéré le miracle.

« Le plus merveilleux, c'est que j'entends la musique : hier, j'ai écouté *Le Blues du businessman* et Diane Dufresne. C'était si beau... »

En effet, le 17 mai dernier, pour une première fois au Canada, une équipe médicale dirigée par le docteur Ferron installait une prothèse auditive perfectionnée, l'implant cochléaire à multi-électrodes. Cette chirurgie consiste à implanter un porte-électrodes dans l'oreille interne, relié à un émetteur situé sous le cuir chevelu.

Cette technique est originaire de France, où elle est pratiquée depuis plus de 10 ans. La centaine de handicapés auditifs qui en ont bénéficié entendent aujourd'hui.

L'équipe du Dr Ferron a choisi pour premier patient M. Sasseville, 33 ans, qui souffre de la maladie de Alport (maladie héréditaire qui détruit progressivement les reins et l'oreille interne).

M. Sasseville répondait aux différents critères d'admissibilité pour une implantation : souffrir d'une surdité totale, avoir un langage compréhensible, posséder un certain nombre de fibres restantes dans le nerf auditif et être déterminé à se soumettre à une rééducation intensive.

La délicate intervention chirurgicale du 17 mai dernier a duré six heures, pendant lesquelles l'équipe médicale a percé un orifice dans l'os mastoïdien, juste derrière l'oreille, pour atteindre la cochlée, un conduit enroulé en spirale constituant une partie de l'oreille interne.

LA PRESSE 30/05/84

L'ACCUEIL D'ADULTES ATTEINTS DE SURDITÉ POURQUOI PAS CHEZ VOUS?...

Certains adultes atteints de surdité vivent présentement en attente de familles stimulantes et compréhensives prêtes à les accueillir un ou deux à la fois.

Âgés de 21 à 64 ans, ils manifestent parfois des problèmes de comportement ou certains décalages dans leur développement. Pour la plupart d'entre eux, cela provient de multiples frustrations engendrées par des difficultés de communication trop longtemps vécues...

Nous croyons donc que les personnes les mieux qualifiées pour les aider possèdent non seulement la patience mais également une expérience pertinente de ce genre de handicap. Les adultes eux-mêmes sourds ou connaissant le langage gestuel ont sûrement plus de chance de favoriser les acquisitions des bénéficiaires tout en sachant encourager les progrès les plus minimes.

L'expérience proposée vous intéresse et vous habitez Montréal ou ses environs? Alors vous n'avez qu'à communiquer avec les Ressources-adultes du Centre de services sociaux du Montréal métropolitain au 527-7261 ou au 526-4155 (T.T.Y.) pour obtenir de plus amples informations. Vous pouvez être assurés de recevoir tout le soutien nécessaire à vos nouvelles responsabilités ainsi qu'une allocation pour chaque adulte hébergé.

UNE COMPÉTITION SPORTIVE ANNUELLE POUR LES ATHLÈTES HANDICAPÉS DE MONTRÉAL

Par Pierre **BÉRUBÉ**

Les finales de 10 disciplines sportives ont été regroupées pour constituer la première édition du Défi Sportif des Athlètes handicapés de l'Île de Montréal. Le Défi Sportif '84, qui s'est déroulé du 25 au 28 avril au centre Claude Robillard, regroupait 720 athlètes provenant de 33 clubs locaux.

L'Association régionale pour le Loisir des Personnes handicapées de l'Île de Montréal organisait ainsi ses premières compétitions régionales. Elle entend répéter l'événement sur une base annuelle régulière. Pour Monique Lefebvre, directrice de l'Association Régionale, "le Défi Sportif constitue pour nous un moyen rapide et efficace de développer le sport pour athlètes handicapés. Nous avons atteint des résultats sur le plan du développement qui auraient été beaucoup plus longs à atteindre si nous n'avions pas utilisé une approche aussi globale. Les contacts avec les groupes d'athlètes handicapés ont été nombreux et souvent intenses. Il faut bien le dire, le dossier du sport avait été un peu délaissé par notre réseau, compte tenu surtout des nombreuses demandes. Mais avec le Défi Sportif nous sommes confiants de rattraper le temps perdu."



Marjolaine Huard reçoit le trophée des mains de Monsieur Jean Lapostolle, président du comité permanent de la ville de Montréal au sujet des personnes handicapées.

Au Défi Sportif '84, des athlètes des cinq types de handicaps se sont retrouvés dans une même compétition, une première pour le Québec! Sourds, aveugles, handicapés physiques, psychiques et intellectuels ont ainsi offert des preuves de leur savoir-faire au public.

Les médias d'information écrits et électroniques ont réagi positivement en montrant un intérêt soutenu pour cette compétition. Certains, comme La Presse et Radio-Canada (Au jour le jour) en ont profité pour présenter en détail quelques disciplines.

Pour les organisateurs, le défi existait non seulement au niveau sportif, mais également au niveau financier. Le budget du Défi Sportif '84 s'élève à environ 50 000\$, ceci sans compter les salaires des employés permanents, temporaires et stagiaires de l'Association. Le financement du 50 000\$ se fait sans appel aux subventions gouvernementales, du moins pour le moment. Il est actuellement en bonne voie, grâce à une levée de fonds publique, par la vente de





Le volley-ball

macarons, ainsi qu'une levée de fonds auprès de l'entreprise privée, sous la présidence d'honneur de M. Bruno Riverin, directeur de la Caisse Centrale Desjardins. Selon M. Lucien Landry, président de l'ARLPH, il s'agit d'une expérience nouvelle pour l'Association Régionale de Montréal, dans la direction de l'autofinancement.

Les organisateurs préparent déjà le Défi Sportif '85 et ils songent à inviter des athlètes français dans un échange-démonstration entre Montréal et Paris. M. Hector St-Louis, directeur des affaires publiques de la brasserie O'Keefe, a donné la confirmation de son soutien au Défi Sportif '85, lors du banquet d'honneur qui clôturait le Défi '84, au Centre Sheraton.



Le club sportif des Sourds de Montréal Inc. était de la partie.



Monsieur Jean-Denis Côté, président des vignobles Chanteclerc, remet le trophée à Monsieur Larry Farovitch



Le tennis sur table

PETITE ANNONCE

Je suis intéressée à acheter un TTY usagé. Si vous en possédez un que vous voulez vendre, ou si vous connaissez quelqu'un qui voudrait vendre le sien ou qui peut m'aider à en trouver un, je vous invite à communiquer avec moi.

Fernande, à 731-1204 (Voix seulement.) Merci à l'avance!

Le ballon sur glace se porte bien, merci!



Au cours de l'hiver dernier, dans le merveilleux monde des sourds, plusieurs tournois de ballon sur glace ont eu lieu un peu partout en province.

GILLES BOUCHER

En ces occasions, différentes associations de sourds en on profité pour organiser leur tournoi soit: le Club Sportif des Sourds de Montréal Inc. (CSSM); la Société Provinciale des Sourds du Québec Inc. (SPSQ); le Centre des Loisirs des Sourds de Montréal Inc. (CLSM); l'Association des Sourds de Victoriaville Inc. (ASV) et finalement le Regroupement des Sourds de Charlesbourg Inc. (RSC).

TOURNOI DU CSSM (18 février 1984)

Ce fut le tout premier tournoi de la saison et il se déroula à l'aréna Bill-Durnan de Montréal le 18 février dernier.

Sous l'organisation de Jacques Vadeboncoeur le tournoi regroupait un grand total de 12 équipes composées de 8 clubs masculins et 4 clubs féminins. Chez les garçons, les clubs étaient formés de: CSSM, CLSM, CAE, ASV, Lucien-Pagé, RSC, SPSQ et Vétérans. Du côté des filles, les équipes se composaient de: ASV, SPSQ, Lucien-Pagé et Indépendantes.

Après une journée entière de compétitions, où l'atmosphère et la chaleur du premier tournoi de la saison se propageaient un peu partout dans l'aréna, le CLSM remporta la grande finale, chez les garçons, en humiliant le club des Vétérans par le score de 5 à 0 pendant que chez les filles les demoiselles de l'ASQ sortaient triomphantes au compte de 2 à 1 contre les Indépendantes.



Équipe masculine: Centre des Loisirs des Sourds de Montréal Inc.

Photos gracieusement fournies par Jacques Vadeboncoeur, président du CSSM INC.

TOURNOI DE LA SPSQ (17 mars 1984)

Un mois plus tard, le 17 mars, on se retrouvait tous à l'aréna St-Louis de Montréal pour le 2^e tournoi annuel de la SPSQ. M. Despatie en était l'organisateur.

À cette occasion huit équipes de garçons et 3 de filles se disputaient les honneurs. Chez les garçons on retrouvait les formations de: SPSQ, CSSM, Vétérans, CLSM, RSC, ASV, Québec et finalement CAE. Seules les équipes de ASQ, SPSQ et CLSM représentaient les dames.

En grande finale c'est encore le CLSM qui remporta les honneurs en ayant raison du club hôte, la SPSQ, par le pointage de 1 à 0. C'est un but de Mario Gravelle au début du dernier engagement qui donna la victoire au CLSM.

Chez les dames la palme revenait encore au club de l'ASQ qui battait le CLSM pour se mériter les honneurs une deuxième fois consécutive.



Équipe féminine: Association des Sourds de Québec Inc.

TOURNOI DU CLSM (31 mars 1984)

Les pénates se transportent maintenant à l'aréna Villaray de Montréal pour le tournoi du CLSM. Malgré le bon vouloir de l'organisateur Mario Gravelle il faut bien admettre que le tournoi ne connut qu'un demi-succès. Fort probablement en raison du rapprochement des dates le tournoi n'eut pas le succès escompté. En effet, puisque le tournoi de la SPSQ

► s'était déroulé deux semaines auparavant, plusieurs équipes ont décliné l'invitation préférant se ménager pour le tournoi de Victoriaville.

Néanmoins six équipes masculines étaient présentes au rendez-vous. Ce sont: Vétérans, CSSM, CLSM, SPSQ, CAE et Lucien-Pagé. Malheureusement aucune équipe féminine n'était inscrite au tournoi sans doute pour les raisons que je viens d'énumérer ci-haut.

Les matchs furent toutefois âprement disputés et finalement les Vétérans, qui, sois dit en passant, ont une moyenne d'âge d'environ 35 ans et qui sont les joueurs les plus âgés de tous les clubs de ballon sur glace de sourds de la province, faisaient la barbe aux jeunes poulains de la SPSQ en les blanchissant au compte de 4 à 0. Les grandes vedettes de cette rencontre furent sans contredit Gérard Labrecque, Gaétan Jean, Jean Lacoste et Martin Morisset.



Équipe masculine: Vétérans

TOURNOI DE VICTORIAVILLE (14 avril 1984)

Le cirque se transporte maintenant à l'aréna des Pères Claretains de Victoriaville pour le tournoi de l'Association des Sourds de l'endroit de son sympathique président Jocelyn Lambert.

Dans le but de stimuler quelque peu la compétition, à l'occasion de leur 8e tournoi, les organisateurs décidèrent de varier un peu le menu. En effet, sur les 9 équipes masculines inscrites au tournoi, 4 furent classées dans la catégorie «C» et les 5 autres dans la catégorie «CC». La classe «C» regroupait les équipes les plus fortes soit: Vétérans, CLSM, SPSQ et ASV. Dans l'autre classe, jugée un peu plus faible, on retrouvait les formations de: CSSM, CAE, Sot. National (ASQ), Plessisville et RSC.

Cette fois, au terme d'épuisantes rencontres, se sont les représentants de la SPSQ qui triomphaient en prenant la mesure des Vétérans par 2 à 0. Dirardo, Despatie et Fréchette furent les meilleurs des gagnants. C'était donc une douce revanche pour eux contre ceux qui les avait battus en grande finale deux semaines auparavant.

Dans la classe «CC» le CSSM de Jacques Vadeboncoeur réussissait à passer au travers de toutes



Équipe masculine: Club Sportif des Sourds de Montréal Inc.

les épreuves pour finalement arracher la victoire finale aux dépens du club du RSC par le score de 4 à 0. Vadeboncoeur lui-même était tout feu tout flamme lors de cette décisive rencontre.

Chez les filles trois équipes étaient au programme: l'ASQ, le CLSM et Lucien-Pagé. Et encore une fois on a assisté à la victoire des demoiselles de l'ASQ, qui, tout comme lors des derniers tournois réussirent à s'accaparer les grands honneurs en ayant raison des vaillantes porte-couleurs du CLSM au pointage serré de 1 à 0, et ce, en prolongation.



Équipe masculine: Société Provinciale des Sourds du Québec Inc.



Équipe féminine: Société Provinciale des Sourds du Québec Inc. ►



Équipe masculine: Association des Sourds de Victoriaville Inc.



Équipe féminine: Indépendante

TOURNOI DE CHARLESBOURG (28 avril 1984)

Enfin le dernier tournoi de la saison avait comme hôte la sympathique ville de Charlesbourg. M. Léopold Violette qui travaillait d'arrache-pied depuis 1 an à l'organisation de ce tournoi en était l'organisateur.

Pour ce dernier tournoi 6 équipes de garçons et 3 de filles daignèrent se présenter. Chez les gars les clubs étaient formés de: CSSM, SPSQ, ASV, RSC, Sot. National (ASQ) et St-Hyacinthe. Pour ce dernier club c'était sa première présence à un tournoi. C'est finalement, et pour la première fois de leur existence, la formation de Victoriaville, renforcée cependant de quelques joueurs du club Vétéran, qui s'adjugea le triomphe en ayant raison, au terme d'une très belle rencontre, et en prolongation par surcroît, de la redoutable formation de la SPSQ au compte de 1 à 0. Il va s'en dire que c'était le délire dans la chambre des gagnants après la rencontre. Après tout un premier triomphe en 8 ans de compétition, il faut fêter ça.



Équipe masculine: Polyvalente Lucien Pagé



Équipe masculine: Association des Sourds de Québec Inc.

Dans la classe féminine l'équipe de l'ASQ couronna une excellente saison en étant déclarée championne pour une 4e fois consécutive en prenant le dessus sur la SPSQ par le pointage final de 2 à 1. Donc chapeau à cette formidable équipe qui balaya tout sur son passage. L'an prochain elle sera naturellement étiquetée «l'équipe à battre» et devra se préparer à défendre ses titres.

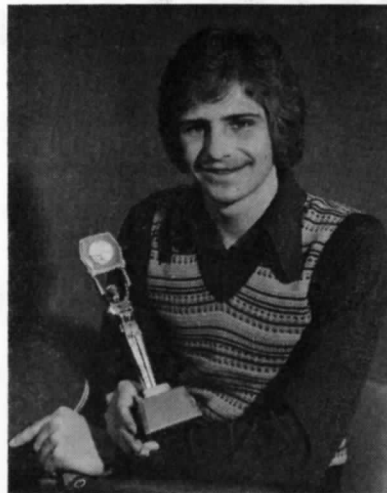
Et pour terminer j'offre mes félicitations à tous les organisateurs et à leur association respective pour le magnifique travail accompli et leur souhaite de persévérer dans le succès pour l'an prochain.

Et maintenant place à la balle lente et à ses tournois dont le premier, organisé par le CSSM, aura lieu les 16 et 17 juin prochains, suivi de celui du CLSM les 7 et 8 juillet. Quelques autres viendront s'ajouter à ceux-ci au cours de la saison estivale. Je vous tiendrai au courant des événements dans le prochain numéro.

Sur ce, BONNES VACANCES à tous.

NOUVELLES DU TENNIS SUR TABLE CHEZ LES SOURDS DU QUÉBEC

Par André
GUILLEMETTE



* * *

L'équipe de tennis sur table du Québec qui participera aux Jeux du Canada pour les sourds, à Vancouver, du 23 juin 1984 au 1er juillet 1984, sera composée de Richard Bernard et André Guillemette, joueurs, et d'Irénée Turbide, entraîneur. Nous espérons qu'ils gagneront des médailles aux Jeux du Canada pour les sourds.

André Guillemette pratique ce sport de façon intensive tous les mercredi et jeudi soir, au Centre des loisirs des sourds de Montréal, ainsi que tous les lundi et mercredi dans la Ligue métropolitaine de tennis sur table, avec des entendants.

André est un handicapé auditif depuis sa naissance, ce qui ne l'empêche pas de faire partie de la Ligue métropolitaine de tennis sur table depuis dix ans.

Cette persévérance dans l'effort et la pratique de son sport lui ont permis de remporter le Championnat provincial de tennis sur table, de même que le Championnat du Canada, en 1977, ce qui lui a permis d'être choisi pour participer aux Jeux mondiaux pour les sourds, en Suède, en 1978, où il s'est classé 22e sur 80 participants.

André vise maintenant à conserver son titre de Champion canadien de tennis sur table chez les sourds, en allant à Vancouver en juin. Il voudrait bien représenter le Canada aux Jeux mondiaux des sourds, qui auront lieu à Los Angeles, en 1985.

Il est certain que le Centre des loisirs des sourds de Montréal est fier de lui et qu'on lui souhaite de remporter maintenant le Championnat mondial dans cette discipline sportive.

Invitation aux personnes sourdes:

ÊTES-VOUS INTÉRESSÉS À APPRENDRE LES SECRETS DE LA BONNE CUISINE

sous la direction d'un
GRAND CHEF?

Si oui, **Alain Beaulieu** vous offre ses services comme professeur d'un cours du soir. Ce cours de cuisine pour les sourds sera donné par la C.E.C.M. en septembre prochain, au Centre Champagnat, s'il y a suffisamment de personnes intéressées. Il faut un minimum de quinze (15) étudiants pour que le cours soit organisé. L'horaire et le coût des cours ne sont pas encore connus, mais si ça vous intéresse, écrivez à:

Madame Ginette Fortin
Centre de services Champagnat
5017, rue St-Hubert
Montréal, Qué.
H2J 2X9

Bienvenue à tous les futurs cordons-bleus!

Les Services ATS-Sourds Inc.

(Un service pour les handicapés auditifs
par les handicapés auditifs)

ENDROIT:

65 ouest, De Castelnau
(Atelier des Sourds, 2e étage, entrée à côté)
Montréal

Si vous avez besoin des services, venez voir Robert Brière ou André Lauzon. Merci.

CORRESPONDANCE

LES SERVICES ARTS-SOURDS INC.
65 ouest, De Castelnau
C.P. 40, Outremont
Montréal, QC H2V 4M7

ATTENTION MES AMIS!

Ceci est pour vous informer qu'un centre de service pour les appareils sonores et de téléscripteurs ATS/TTY est ouvert

SERVICE APRÈS VENTE

Voici l'endroit et les heures d'affaires pour vous recevoir:

HEURES D'AFFAIRE - DU MARDI AU VENDREDI

De 15 heures (3 hres P.M.) à 21 heures (9 hres P.M.)

Lundi: fermé

Tél.: ATS (514) 272-2629



QUÉBEC

2135 BOUL. ST-CYRILLE OUEST
SILLERY, QC G1T 1A3
ATS (418) 683-3011

Jacques Boudreault

1934

50^e_{th}

1984

Anniversaire BANQUET Anniversary

National Fraternal Society of the Deaf

DIVISION # 118 — MONTRÉAL

MONTREAL, DIVISION # 118

Le samedi, 6 octobre 1984



Saturday, October 6th, 1984

UN COCKTAIL SERA OUVERT À 5.00 P.M.

A COCKTAIL WILL BE OPENED AT 5.00 P.M.

UN BANQUET SERA SERVI À 6.30 P.M.

A BANQUET WILL BE SERVED AT 6:30 P.M.

— À —

— AT —

RESTAURANT BILL WONG Ltée

5666, SHERBROOKE EST, MONTRÉAL

SORTIE DE METRO — L'ASSOMPTION ou/or CADILLAC — METRO EXIT

BANQUET ET DANSE \$30.00

Faites vos réservations avant le 8 sept. 1984

Après le 8 septembre..... \$35.00

DANSE SEULEMENT \$10.00

Faites vos réservations avant minuit le 5 oct. '84

DANSE SEULEMENT, à la porte..... \$15.00

Membres de l'Age d'Or — avec carte..... \$5.00

BANQUET AND DANCE \$30.00

DEADLINE, SEPTEMBER 8th, 1984

After September 8th, 1984..... \$35.00

DANCE ONLY \$10.00

DEADLINE, OCTOBER 5th, 1984

DANCE ONLY — At door..... \$15.00

—THIRD AGE — With Card..... \$5.00

SOUPER: ENTRE-CÔTE GRILLÉE MAITRE D'HÔTEL

VIDÉO SOURD INC. SERA PRÉSENT — VIDEO SOURD INC. WILL ATTEND

PRIX SURPRISES D'ENTRÉES

Faites vos CHÈQUES CERTIFIÉS ou mandats-
poste à l'ordre de:

RESERVATION MUST BE MADE — Please
send your cheque or money order to

National Fraternal Society of the Deaf

Pour réservations, s'adresser à:

Mail reservation blank to:

GUY LEBOEUF
8629, Ave Henri-Julien
Montréal, QC.
H2P 2J6

ANDRÉ CHEVALIER
8475 rue Bonnavet
St-Léonard, Qc
H1P 2H3

LYSETTE LAMONTAGNE
1285 Conefroy - App. 202
Longueuil, Qc
J4K 5B4